

**ARRETE N° 2018/ 12 MODIFIANT L'ARRETE N° 2017/258 RELATIF A LA COMPOSITION
NOMINATIVE DU COMITE DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS SEXUELLEMENT
TRANSMISSIBLES ET LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE
DE LA REUNION ET DE MAYOTTE**

Le Directeur Général de l'agence de santé Océan indien,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1443-1 et L.1443-2 ;

Vu le décret n°2017-682 du 28 avril 2017 relatif à la coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2006 modifié relatif aux modalités de composition des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017 fixant la prolongation des mandats des membres des comités de coordination de la lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine de La Réunion et de Mayotte est implanté au CHU de La Réunion. Sa composition est fixée à 50 membres titulaires et 43 membres suppléants.

ARTICLE 2 :

Le nombre des membres titulaires de chaque collèges est fixé à :

COLLEGE 1	COLLEGE 2	COLLEGE 3	COLLEGE 4
Représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux pouvant être choisis parmi les professionnels de santé y exerçant	Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé	Représentants des malades et usagers du système de santé	Personnes qualifiées reconnues pour leurs compétences, qualifications, expérience particulière en matière de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine
15 membres	22 membres	5 membres	8 membres

ARTICLE 3 :

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans, sous réserve qu'ils soient en activité dans les structures désignées.

ARTICLE 4 :

Chaque membre titulaire de chacun des quatre collèges est nommé, dans la mesure du possible, avec un suppléant chargé de le remplacer. Tout membre titulaire qui cesse ses fonctions en cours de mandat est remplacé, pour la durée du mandat restant à accomplir, par son membre suppléant lorsque celui-ci existe. A défaut, il sera procédé à la désignation d'un nouveau membre titulaire.

ARTICLE 5 :

Sont nommées membres du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine de La Réunion et de Mayotte les personnes visées dans les tableaux ci-après :

- Collège 1 : Représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux pouvant être choisis parmi les professionnels de santé y exerçant : 15 titulaires et 14 suppléants

	Membres titulaires	Membres suppléants
CHU de La Réunion	Dr Patrice POUBEAU	Mme Aurore FONTAINE
	Dr Guillaume CAMUSET	Dr Antoine BERTOLOTTI
	Dr Carole RICAUD	Mme Juliette JACQUOT
	Dr Roland RODET	M. Sébastien SÉRY
Centre hospitalier Gabriel Martin	Dr Emmanuelle THORE	Dr Marion PORCHER
Clinique de Sainte-Clotilde	M. Erick VÉLIA	Mme Emilie BURLOT
Groupe hospitalier Est Réunion	Dr Cyril ÉBOUÉ	Dr Vincent BRARD
Centre hospitalier de Mayotte	Mme Catherine BARBEZIEUX	Dr Sophie OLIVIER
ANPAA 974	Mme Odile LECOCQ	Mme Anne-Christine BERRY
ACT Sid'aventure	Mme Maryse PICARD	Mme Sophie ALIX
ACT Rive	Mme Andréa LE CALVÉ	M. Antoine UZAN
Réseau Oté	M. Guillaume BROUESSARD	Mme Armelle CROSSE-GUIMONT
APAJH La Réunion	M. Jean-François CHRÉTIEN	Mme Muriel RODDIER
Fondation Favron	Mme Sylvie CAUDREC	Dr Virginie BENZAKEN
MLEZI MAHORAIS	Mme Fatiha DJABOUR	Non désigné

- Collège 2 : Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé : 22 titulaires et 22 suppléants

	Membres titulaires	Membres suppléants
URML OI	Dr Xavier LARMURIER	Dr Léonard RIZZI
URPS Masseurs-kinésithérapeutes La Réunion	Mme Annick LEPAYSAN	M. Philippe FONTOWICZ
URPS Sages-femmes La Réunion	Mme Sophie DURAND	Mme Sabrina FRANCINEAU
URPS Biologistes La Réunion	M. Didier GIRAUD-VINET	M. Nathan TÉTART
URPS Pharmaciens La Réunion	Mme Joëlle FABIEN	Mme Marilyn LEONG SHE
URPS Infirmiers Mayotte	M. Eric ROUSSEL	M. Gildas BIGUET
URPS Pharmaciens Mayotte	M. Florian ZAROOUR	Mme Nadi EID
Ordre des médecins La Réunion	Dr Alain DOMERCQ	Dr Hector SIMON
Ordre des sages-femmes La Réunion	Mme Corine DORO	Mme Gwladys LARAVINE
Ordre des pharmaciens La Réunion	Mme Thérèse CHEUNG-KIN	Mme Dominique RATINET
Ordre des médecins Mayotte	Dr Anne-Marie de MONTERA	Dr Chérif MOHAND-OUSSAID
Association Sid'aventure	M. Pierre RIVIERE	Mme Caroline RIZON
Association Le Planning Familial AD 974	Mme Nadège NATY	Mme Elsa HEINTZ

Association régionale des missions locales de La Réunion	Mme Marie-Andrée POTA	Mme Lorelei BULIN
Association Rive	M. Thierry PÉRON	Mme Caroline BONNEVILLE
Association ARPS	M. Fabien CESBRON	M. Lionel LEDUC
Réseau de santé SAOME	Mme Charlotte BEAURAIN	M. Didier FILO
Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé La Réunion	Dr Anne-Sylvie PASQUES	Mme Clotilde GERARD
Conseil départemental de Mayotte (UTAS)	M. Ben Younoussa ISSOUF ALI	Mme Faouzia SOILIH
Réseau de santé REPEMA	Mme Salimata DIALL	Mme Charlotte COLLOD
Croix-Rouge	M. Michel HENRY	M. Jérôme BARCELO
Women Act Now et Planning Familial 976	Dr Valérie THOMAS (Women Act Now)	M. Imourana Imran MAHAMOUDA (Planning familial 976)

- Collège 3 : Représentants des malades et usagers du système de santé : 5 titulaires et 4 suppléants

	Membres titulaires	Membres suppléants
UFAL	M. Patrick VISTICOT	Mme Pascale JOURDAIN
UNAFAM	Mme Saïda AIT AARAB	Mme Nadine PAIN
NARIKE M'SADA	M. Moncef MOUHOUDOIRE	Mme Nida MADI
FAAMOU MAECHA	M. Saindou BOINA SAID	M. HOMADY MANSOURI
UDAF	Mme Anyni MADI	<i>Non désigné</i>

- Collège 4 : Personnes qualifiées : 8 titulaires et 3 suppléants

	Membre titulaire	Membre suppléant
Dans le champ du VIH	Dr Catherine GAUD	Dr Bénédicte ROQUEBERT
Dans la coordination de la promotion de la santé des élèves	Dr Frédéric LE BOT	Mme Ana Maria EBRO
Dans la préservation de la fertilité	Dr Marc GABRIELE	Dr Jean-Claude VICQ
En infectiologie	Dr Maxime JEAN	<i>Non désigné</i>
En hépatologie	Dr Pierre MILLOT	<i>Non désigné</i>
En biologie médicale	M. Didier TROALEN	<i>Non désigné</i>
Dans les droits de la femme	Mme Noera MOHAMED	<i>Non désigné</i>
Dans le champ du social	M. Combo ALI-DEBRÉ	<i>Non désigné</i>

ARTICLE 6 :

L'arrêté n° 2017/258 est abrogé.

ARTICLE 7 :

Le directeur général de l'agence de santé Océan indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion et de la Préfecture de Mayotte.

Fait à Saint-Denis de La Réunion le 3.1. JAN. 2018....

Pour le Directeur Général,
le Directeur de la Veille et Sécurité Sanitaire
et de la Coopération Internationale

Docteur François GHIEZE